

Le Canada se réjouit, monsieur le Président, de constater l'intérêt porté par la France au fait français au Canada tout entier. Cette action française s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans la ligne des orientations canadiennes en ce domaine. Comme vous le savez, le Canada s'est engagé, depuis déjà 15 ans, dans une politique active de promotion des langues majoritaires du pays. La Loi sur les Langues officielles de 1969, qui, entre autres, créait le poste de Commissaire aux langues officielles, une sorte d'Ombudsman linguistique, a conféré à nos deux langues principales un statut d'égalité. Au-delà du texte juridique, c'est tout un esprit, une impulsion qui ont été impartis à la dynamique linguistique au Canada. Cet intérêt gouvernemental, cette volonté politique ont déteint, au sens noble du terme, sur l'ensemble de la société où l'on a pu noter une évolution très positive de l'opinion, dont une des manifestations les plus patentes se retrouve dans l'engouement affiché au Canada anglophone pour les classes d'immersion en français.

...7/